



01 22 25 26 Cotonou Bénin
TEL : (229) 21 18 96 89
E-Mail : paconfide@simaubenin.com
www.aprc.ac.rw

AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊTS (SERVICES CONSULTANTS)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA MISSION D'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) DU SOUS-PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION DE SERVICES LOGISTIQUES A TEMPERATURE CONTROLEE DE CLASSE INTERNATIONALE SUR LA PLATEFORME AGROALIMENTAIRE DE L'AGGLOMERATION DU GRAND NOKOUE

Financement : Banque Mondiale

Crédit : IDA N°6663-BJ

SIGMAT : PI APIE_x 61406

STEP : BJ-ACMU-356772-CS-CQS

A.M.I : N° 005 / SIMAU / 2023 / DG / DO / DJ / CPM du 27/07/23

1- Le Gouvernement de la République du Bénin a obtenu, dans le cadre de l'accord de crédit IDA N°6663-BJ de l'Association Internationale de Développement (IDA) un appui financier pour la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières Agricoles et à la Diversification des Exportations (PACOFIDE). Au nombre des actions prévues dans la première composante du PACOFIDE, figure la réalisation des infrastructures critiques au développement des chaînes de valeurs des filières ciblées. Dans cette optique, il a été jugé nécessaire de construire une installation de services logistiques à température contrôlée (TCL) de classe internationale au niveau du futur marché de gros du Grand Nokoué pour les produits périssables. Ce sous-projet s'inscrit dans le vaste projet de construction du Marché de Gros, sur un même site, à Akassato dans la commune d'Abomey-Calavi.

Le bénéficiaire exécutera, par l'intermédiaire du Ministère du Cadre de Vie et du Transport, chargé du Développement Durable (MCVT), la première composante du projet conformément aux dispositions de l'article V des conditions générales et de l'annexe 2 de l'accord de projet. Il envisage d'utiliser une partie du montant de cet appui financier pour effectuer les paiements des Services de Consultant.

2- Les Services de Consultants concernent la réalisation d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES). L'objectif principal de la mission est de

1



Handwritten signatures and initials

réaliser des Etudes d'Impact Environnemental et Social et de Suivi Environnemental et Social du sous-projet de construction d'une installation de services logistiques à température contrôlée de classe internationale sur la Plateforme Agroalimentaire de l'agglomération du Grand Nokoué.

Dans le cadre de cette mission, le Consultant aura comme tâche de :

- ☞ participer à la séance de cadrage méthodologique avec le commanditaire ;
- ☞ organiser les investigations de terrain ;
- ☞ décrire la méthodologie d'élaboration et de la conduite de la mission ;
- ☞ conduire efficacement la consultation des parties prenantes du sous-projet (bénéficiaires, autorités locales et communales, dignitaires et personnes ressources, populations riveraines, associations des jeunes et de femmes, personnes vulnérables, les responsables des Directions Départementales de l'Environnement, de l'Habitat, etc.) en intégrant l'approche genre pour recueillir leurs opinions ;
- ☞ décrire le sous-projet proposé en fournissant une description synthétique des activités sources d'impacts ;
- ☞ réaliser une cartographie des enjeux environnementaux et sociaux ;
- ☞ Identifier et évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs et positifs, directs et indirects (prendre en compte tous les risques et effets environnementaux et sociaux associés au sous-projet) y compris les impacts cumulatifs ;
- ☞ proposer des mesures d'atténuation des impacts négatifs potentiels, ainsi que des mesures de valorisation et de bonification des impacts positifs. ;
- ☞ élaborer un PGES ;
- ☞ proposer un cadre de suivi-évaluation environnemental et social (variables, fréquence des collectes, responsabilités, etc.), de préférence participatif, en spécifiant quelques indicateurs environnementaux et sociaux à suivre ;
- ☞ préparer un budget récapitulatif de mise en œuvre de toutes les activités proposées dans le PGES ;
- ☞ proposer des mesures de gestion des impacts négatifs potentiels (y compris celles relatives aux EAS/HS).
- ☞ défendre le rapport d'EIES devant la commission de validation à l'ABE ;
- ☞ intégrer les amendements et observations formulés après la validation du rapport provisoire ;



[Handwritten signatures]

- ☛ suivre et faciliter l'obtention du Certificat de Conformité Environnementale et Sociale (CCES).
- 3- La mission sera réalisée pendant une durée totale de quarante-cinq (45) jours ouvrés.
- 4- Les Termes de référence contenant les mandats détaillés de la mission sont joints à cet avis à la manifestation d'intérêt. Ils sont également disponibles sur le site web de la Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SIImAU) et sur le site web de l'APIEx.
- 5- Le Directeur Juridique de la Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SIImAU), représentant l'Autorité Contractante, invite les Consultants (firmes) éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des Services. Les Consultants (firmes) intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications et l'expérience pertinente requises pour exécuter les services.
- 6- Les critères de présélection sont les suivants :

Critères de pré-sélection
Avoir au moins cinq (05) années d'expériences dans des missions d'évaluation environnementale et sociale ;
Justifier au moins cinq (05) expériences pertinentes dans la réalisation des Etudes d'Impacts environnementaux et sociaux (EIES) et Surveillances environnementales et Sociales des projets ;
Organisation technique et administrative du Consultant (Les consultants devront fournir des informations/résultats sur leurs performances, durant les dix (10) dernières années, sur des contrats relatifs à des domaines similaires à la présente étude avec des agences multilatérales et bilatérales, ou dans des contrats avec l'Administration publique). Les Consultants (firmes) doivent fournir une présentation claire de leur organisation technique, administrative et managériale (organigramme à l'appui) ;
Organisation managériale (Les consultants doivent préciser comment ils pourront mobiliser les moyens matériels et l'expertise spécialisée nécessaires en cas de besoin).
Le dossier de manifestation d'intérêt comprendra : <ul style="list-style-type: none"> • une lettre de manifestation d'intérêt précisant la mission dont le modèle est en annexe,

- un dossier de présentation du Consultant (firme) comprenant au minimum : une copie certifiée conforme du registre de commerce et des statuts le cas échéant, définissant la forme juridique du cabinet, le détail des domaines d'intervention du Consultant (firme), l'organisation technique et managériale du Consultant (firme),
- les références professionnelles accompagnées des attestations de bonne fin d'exécution, les contrats et les preuves de paiement.

Nota Bene :

Le nombre de Consultants (Firmes) à présélectionner sera au moins cinq (05) et au plus (08) conformément au paragraphe 7.17 du « Règlement sur la passation des marchés publics pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement » (« Réglementation ») de la Banque mondiale, juillet 2016, actualisé en Novembre 2020. Les consultants seront départagés sur la base des preuves du nombre de mission réalisée dans le domaine et du nombre d'année d'expérience.

- 7- L'attention des Consultants intéressés est attirée sur les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 de la Section III du « Règlement sur la passation des marchés publics pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement » de la Banque mondiale, juillet 2016, actualisé en Novembre 2017 et Août 2018, (« Réglementation »), qui décrit la politique de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.
- 8- Les Consultants (firmes) peuvent s'associer avec d'autres Consultants sous forme de groupements de firmes ou d'un Accord de sous-traitance en vue d'un renforcement de leurs qualifications. Dans le cas d'un Groupement, tous les partenaires du Groupement seront conjointement et solidairement responsables de la totalité du Contrat, le cas échéant.
- 9- Un Consultant (firme) sera sélectionné selon la méthode « **Sélection fondée sur les qualifications des consultants (SFQ)** » telle que décrite au paragraphe 7.3 du « Règlement sur la passation des marchés publics pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement » de la Banque mondiale, juillet 2016, actualisé en Novembre 2017, en Août 2018 et en novembre 2020.
- 10- Des informations complémentaires peuvent être obtenues pendant les heures de bureau, du lundi au vendredi, de **8h 00mn à 12h 30mn et de 14h 00mn à 17h 30mn** (heures locales), à l'adresse ci-après :

Secrétariat Administratif de la Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU) sis au 5ième Etage, Immeuble NSIA Assurance, Blvd Saint



Handwritten signatures and initials.

Michel, face au Centre de Promotion de l'Artisanat, Quartier Gbégamey, 01 BP 9148 COTONOU, Tél : +229 21 31 54 01, Courriel : procurement@simaubenin.com

- 11- Les manifestations d'intérêt rédigées en français constituées d'un (01) original et de deux (02) copies et une version électronique sur Clé USB doivent être déposées sous plis fermés portant la mention : « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet pour la mission d'Etude d'Impact Environnemental et social (EIES) du sous-projet de construction d'une installation de services logistiques à température contrôlée de classe internationale sur la plateforme agroalimentaire de l'agglomération du Grand Nokoué** ». A n'ouvrir qu'en présence de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE).
- 12- Les Consultants intéressés à soumettre un dossier à manifestation d'intérêt doivent exprimer leur intérêt en envoyant un courrier électronique pour demander les TDR, comprenant leurs coordonnées complètes à l'adresse E-mail : procurement@simaubenin.com
- 13- Les manifestations d'intérêt doivent parvenir à l'adresse ci-dessous (en personne, ou par courrier électronique) au plus tard le jeudi 10 août 2023 à 10 heures 00 (Heures locales, Heure GMT + 1).
- 14-
- 15- Les manifestations d'intérêt peuvent également être envoyées par voie électronique à l'adresse ci-dessus.
- 16- Les manifestations d'intérêt envoyées seront ouvertes le même jour à 10 heures 30 mn dans la **salle de réunion de la SIMAU, sise au 5ième Etage, Immeuble NSIA Assurance, Blvd Saint Michel, face au Centre de Promotion de l'Artisanat, Quartier Gbégamey, Cotonou.**
E-mail : procurement@simaubenin.com
Tél. : +229 21 31 54 01

Cotonou, le 27 juillet 2023

Pour l'Autorité Contractante,
Le Directeur Juridique

RO. 


Fabrice HOUEDE

Annexe1 : Modèle lettre de soumission

À :

Monsieur le **Directeur Juridique** de la
Société Immobilière et
d'**Aménagement Urbain (SImAU)**

COTONOU

Objet : Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet pour la réalisation d'étude d'impact environnemental et social (EIES) du sous-projet de construction d'une installation de services logistiques à température contrôlée de classe internationale sur la plateforme agroalimentaire de l'agglomération du Grand-Nokoué.

Monsieur le Directeur,

Nous, soussignés, _____, avons l'honneur de vous adresser ci-joint notre dossier de manifestation d'intérêt aux fins de notre sélection au titre de prestataire pré qualifié pour la mission suscitée.

Veuillez agréer, Mesdames/Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Signature : _____

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____



Handwritten signature or initials.

Annexe2 : Modèle Expérience du Consultant

[Fournir dans le tableau ci-dessous des informations sur chaque mission pertinente pour laquelle vous avez été officiellement recruté à titre de consultant pour accomplir des services de Consultants similaires à ceux mentionnés dans les Termes de référence de la présente].

Dénomination de la mission :	Montant approximatif du Contrat (en USD courant) :
Pays : Localisation dans le pays :	Durée de la mission (en mois) :
Nom du client :	
Adresse :	Montant approximatif des services (en USD courant) :
Date de début (mois/année) : Date d'achèvement (mois/année) :	Niveau d'effort fourni :
Description du projet :	
Description des services réellement fournis dans le cadre de la mission :	

Nom du Consultant : _____



[Handwritten signature]

Annexe 3 : Termes de référence



Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières Agricoles et à la Diversification des Exportations (PACOFIDE)

Construction d'une installation de services logistiques à température contrôlée de classe internationale sur la plateforme agroalimentaire de l'agglomération du Grand Nokoué par le PACOFIDE

Termes de référence

Réalisation d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du sous-projet de construction d'une installation de services logistiques à température contrôlée de classe internationale sur la plateforme agroalimentaire de l'agglomération du Grand Nokoué

Juillet 2023



I- CONTEXTE ET PRESENTATION DU PACOFIDE

1.1. Contexte du PACOFIDE

Au Bénin, l'agriculture emploie environ 70 % de la population et représente près de 2,5 % du PIB. Cependant, il devra croître beaucoup plus vite que la croissance démographique étant donné que près de la moitié de la population est employée dans l'agriculture, et la croissance du secteur sera essentielle pour le développement économique et les objectifs de réduction de la pauvreté. Au-delà des difficultés liées à l'évacuation des produits agricoles en raison de la dégradation des routes rurales, la productivité de l'agriculture est affectée par de nombreuses contraintes allant du régime foncier au manque d'accès aux intrants en passant par la dépendance aux moyens de production traditionnels.

Aussi, le secteur agroalimentaire est par ailleurs vulnérable à l'impact du changement climatique qui se manifeste par l'augmentation des températures, en particulier dans la partie Nord du pays. L'analyse des risques climatiques et de catastrophe effectuée dans le cadre de la préparation du projet indique que les températures quotidiennes maximales, le nombre de jours chauds et très chauds, ainsi que la probabilité de graves sécheresses annuelles devraient augmenter au cours du siècle à venir et il a été indiqué que les conséquences négatives de périodes de sécheresse et d'inondations intenses et successives pourraient réduire la production agricole de 3 à 18 pour cent d'ici 2025 si aucune mesure d'adaptation n'est prise.

Le pays dispose d'un énorme potentiel qui devrait non seulement lui permettre de nourrir sa population, d'éliminer la faim et l'insécurité alimentaire mais aussi de jouer un rôle majeur sur les marchés alimentaires locaux et régionaux. Ce potentiel réside dans les terres, la main d'œuvre, les marchés d'écoulement de la région, etc. En effet, l'agriculture béninoise a besoin d'accéder aux financements fiables et bon marché, ainsi qu'à des semences de hautes qualités, des engrais et de l'eau, tout en prenant en compte la croissance galopante de la population. Partant de là, le secteur agricole béninois devra croître beaucoup plus vite que la population étant donné que près de la moitié de la population est employée dans l'agriculture et la croissance du secteur sera essentielle pour le développement économique et les objectifs de réduction de la pauvreté.

C'est dans cette optique que le Bénin a sollicité et obtenu un crédit de US\$ 160 millions pour financer le Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières Agricoles et à la Diversification des Exportations (PACOFIDE) dans le cadre de ses efforts d'investissements pour une agriculture de grande envergure suivant une stratégie combinant l'approche territoriale avec l'approche filière.

Le PACOFIDE a donc été formulé et mis en œuvre à cet effet pour lever l'ensemble des contraintes citées plus haut qui sont, entre autres, liées à la compétitivité des filières agricoles et au développement des exportations.



1.2. Présentation du PACOFIDE

Le Gouvernement de la République du Bénin a obtenu, dans le cadre de l'accord de crédit IDA N°6663-BJ de l'Association Internationale de Développement (IDA), un appui financier pour la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Compétitivité des Filières Agricoles et à la Diversification des Exportations (PACOFIDE).

L'objectif de développement du PACOFIDE est d'améliorer la compétitivité et l'accès au marché d'exportation pour les chaînes de valeur ciblées par le projet (ananas, anacarde, et d'autres produits horticoles). D'une durée de six (06) ans, le projet sera mis en œuvre à travers les cinq (05) composantes ci-après : (i) Renforcement de l'environnement et des infrastructures propices au développement des chaînes de valeur agroalimentaires ; (ii) Augmentation de la productivité, de la connectivité, de la valeur ajoutée et de la résilience ; (iii) Promotion de l'investissement privé et de l'accès au financement ; (iv) Gestion du projet ; et (v) Réponse aux situations d'urgence.

Composante 1 : Promouvoir un environnement favorable au développement du secteur agroalimentaire et des exportations. Cette composante vise à lever les contraintes liées à l'environnement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans le secteur agroalimentaire. Elle comprend trois (03) sous-composantes à savoir :

- *Sous-composante 1.1: Renforcement des institutions publiques pertinentes et du cadre politique pour la promotion des exportations*

L'objectif de la sous-composante 1.1 est d'aider le gouvernement à offrir des services publics essentiels, à renforcer les capacités administratives et à prendre des décisions politiques éclairées qui améliorent la compétitivité et la diversification des exportations dans le secteur agroalimentaire. Grâce à cette sous-composante, le projet fournira un soutien à plusieurs organismes publics. Cette sous-composante contribuera également à l'amélioration du cadre réglementaire afin de garantir que des réglementations et des moyens appropriés en matière de sécurité sanitaire des aliments sont en place pour permettre au pays de répondre aux besoins des marchés intérieurs et d'exportation. Sous-

Sous-composante 1.2 : Développement des infrastructures critiques et des systèmes d'information

Cette sous-composante est l'objet de présente mission. Elle est envisagée pour financer les infrastructures publiques, à savoir la construction d'un terminal de fret frigorifique et des infrastructures commerciales connexes au nouvel aéroport, ainsi que d'autres infrastructures publiques dont une installation de services logistiques à température contrôlée (TCL) de classe internationale au niveau du futur marché de



gros du Grand-Nokoué pour les produits périssables. Dans la mesure du possible, les investissements dans les infrastructures seront à l'épreuve du climat et liés aux plans d'investissement qui seront élaborés par l'APIEx dans le contexte des CRE, qui auraient identifié les infrastructures critiques manquantes nécessaires pour améliorer la compétitivité des chaînes de valeur sélectionnées.

Composante 2 : Améliorer la compétitivité des chaînes de valeurs ciblées. Elle garantira un niveau adéquat de production et la fourniture d'autres services nécessaires pour la transformation agroalimentaire et l'accès au marché. Elle est composée des sous-composantes suivantes :

Sous-composante 2.1: Amélioration quantitative et qualitative de la production

L'objectif de la sous-composante est d'assurer la disponibilité et l'accès à des intrants de qualité pour stimuler la productivité agricole dans les chaînes de valeur ciblées. À cet égard, le projet : i) soutiendra le système national de recherche et de vulgarisation agricoles pour le développement de variétés à haut rendement résistantes au climat, (ii) soutenir l'amélioration des performances du système de certification et le renforcement des inspections ; et (iii) promouvoir l'accès au matériel de plantation en utilisant des mécanismes d'incitation appropriés.

Sous-composante 2.2: Appui à la transformation agroalimentaire et à l'accès au marché

Les objectifs de cette sous-composante sont les suivants : (i) stimuler la productivité agricole et les revenus au sein des chaînes de valeur ciblées en encourageant l'adoption de bonnes pratiques agricoles (BPA) intelligentes face au climat ; (ii) promouvoir le renforcement des organisations de producteurs ; et, (iii) accroître l'adoption de normes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments dans les activités de post-récolte et de transformation.

Sous-composante 2.3 : Réhabilitation et entretien des pistes rurales.

Cette sous-composante dans le cadre s'inscrit la présente mission consiste en la réhabilitation et l'entretien des routes rurales pour améliorer l'accès aux marchés et la compétitivité de certaines chaînes de valeur. En particulier, le projet financera : (i) des études de faisabilité technique et des études d'impact environnemental et social pour la réhabilitation routière proposée ; (ii) la réhabilitation de 1 200 km et l'entretien de 4 200 km de réseaux routiers ruraux existants sur une période de six ans, afin de permettre la connectivité du marché pour les régions du projet. La réhabilitation et l'entretien des routes rurales dans les zones de production agricole dans les zones d'intervention du projet compléteront le programme national de réhabilitation du réseau routier rural lancé par le gouvernement pour améliorer la connectivité et l'accès aux principales zones de production agricole de manière équilibrée dans tout



le pays. Pour améliorer la résilience des investissements du projet face au changement climatique et aux catastrophes naturelles, les travaux de réhabilitation des routes comprendront des améliorations dans les structures de drainage pour garantir un accès par tous les temps / en saison. Les matériaux et les normes de conception pour la réhabilitation des routes mettront l'accent sur la réduction des risques d'inondation et de destruction connexe des logements et des installations.

Composante 3 : Promouvoir les investissements du secteur privé. La composante apportera un soutien au renforcement des capacités des PME du secteur agroalimentaire ou fournira les connaissances nécessaires pour opérer dans les chaînes de valeur. Elle est composée de deux (02) sous-composantes :

Sous-composante 3.1: Services d'Appui aux PME et développement des compétences

Elle appuiera la création d'un mécanisme de subvention de contrepartie pour le développement des entreprises par les exploitations agricoles et les PME agroalimentaires, à la fois pour la production, la transformation et les activités auxiliaires, notamment les services de développement des entreprises.

Sous-composante 3.2: Accès au financement et mécanisme de partage des risques

L'objectif de la sous-composante est d'inciter davantage les institutions financières à prêter aux entreprises du secteur privé et aux fournisseurs de services essentiels dans le secteur agroalimentaire en partageant la charge de risque associée aux initiatives agroalimentaires privées.

Composante 4 : Appui institutionnel et gestion de projet La composante appuiera donc la mise en place d'une unité de gestion de projet (UGP) qui grâce à la mise à disposition de personnel et de ressources opérationnelles appropriés prendra en charge la gestion du projet, y compris les ressources de gestion fiduciaire.

Composante 5 : Réponse aux situations d'urgence.

Pour la mise en œuvre des activités, l'Unité de Gestion du Projet (UGP) sous la responsabilité du MAEP, et l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx) travaillent en étroite collaboration avec les différents ministères et agences impliqués identifiés comme partenaires stratégiques du projet par l'intermédiaire des points focaux.

Par la nature, la localisation, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées ainsi que l'ampleur des impacts environnementaux et sociaux potentiels associés à ces activités, le PACOFIDE est classé dans la catégorie de "risque substantiel" selon les critères de catégorisation environnementale de la Banque mondiale et neuf (09) Normes Environnementales et Sociales sont déclenchées: (i) NES n°01 « Evaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux



»; (ii) NES n°02 « Emploi et conditions de travail»; (iii) NES n°03 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution »; (iv) NES n°04 « Santé et Sécurité des populations », (v) NES n°05 « Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation Involontaire »; (vi) NES n°06 : « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques, (vii) NES n°08 « Patrimoine culturel », (viii) NES n°09 : « Intermédiaires financiers » et NES n°10 « Mobilisation des parties prenantes et information».

Conformément aux dispositions de ces Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale, les instruments de sauvegardes suivants ont été préparés : le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), le Plan de Gestion des Pestes (PGP), le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et les Procédures de Gestion de la Main-d'Œuvre (PGMO). Ces instruments E&S constituent les documents de base de l'évaluation environnementale et sociale des sous-projets.

2. Description de la consistance n des travaux du Marché de Gros et des travaux du sous-projet de construction d'une installation de services logistiques à température contrôlée (TCL) de classe internationale

2.1. Présentation globale des travaux de construction de Marché de Gros

D'une superficie de 168 hectares 18 Ares 67 Centiares, l'emprise des travaux de construction du marché de gros est située à l'extrême nord de l'arrondissement de Calavi, et est limitée :

- au sud, par le village Zoundja ;
- au nord, par Adjagbo ;
- à l'est, par la ZOPAH ; et
- à l'ouest, par Kansounkpa.

La figure ci-dessous présente une vue de l'emprise des travaux de construction du marché de gros. Il s'agit des travaux en cours actuellement au niveau du marché de gros et ne concernent pas le sous-projet financé par la Banque mondiale qui fera objet de la présente EIES. Le sous-projet financé par le PACOFIDE sera construit à la suite des autres bocs d'entrepôts. Une carte actualisée sera réalisée au cours de l'étude et positionnera l'infrastructure à construire.





Figure 1 : Vue d'ensemble de l'emprise des travaux de construction du marché de gros

Les travaux de construction du marché de gros sont en cours de réalisation par deux (02) grandes entreprises que sont : SOGEA SATOM et le groupement d'entreprises SPC- COMTEL- DYJESCK.

La consistance des travaux en cours d'exécution par chacune de ces entreprises se présente comme suit :

- **Entreprise SOGEA SATOM (LOT 1) (travaux en cours actuellement au niveau du marché de gros et ne concernent pas le sous-projet financé par la Banque mondiale qui fera objet de la présente EIES)**

Les principaux travaux à réaliser dans le cadre de Construction des Voiries et Réseaux Divers (VRD) du pôle agroalimentaire de l'agglomération du GRAND-NOKOUE à ABOMEY-CALAVI sont les suivants :

- Travaux préparatoires ;
- Les travaux de terrassement ;



- Les travaux de chaussées pour la route d'asphaltage ; surface à asphalter : 150976 ;
- Ouvrage d'assainissement et hydrauliques ;
- Pose de bordure : 12037ml ;
- Réalisation des caniveaux : Linéaire : 12037,00, 0.45*0.45 +grille ;
- Trottoir : surface 11789,00m² ;
- Collecteur EP /EU D200-D400 en PVC 44227 ml Collecteur EP D400-D1800 en béton armé 11623ml Collecteur eau potable : 5546ml ;
- Station d'épuration des eaux usées.

➤ **Entreprise SOGEA SATOM (LOT 2) (travaux en cours actuellement au niveau du marché de gros et ne concernent pas le sous-projet financé par la Banque mondiale qui fera objet de la présente EIES)**

Le projet consiste à la construction de 8 entrepôts de 9000 m² environs à structure mixte au niveau du pôle agroalimentaire à Abomey-Calavi sur une emprise de 168 hectares.

Les principaux travaux constitueront en :

- Etude des travaux préparatoires ;
- Installation du chantier ;
- Terrassement et fouille ;
- Travaux de génie civil ;
- Structure métallique ;
- Corps d'état secondaire ;
- Couverture et bardage ;
- L'établissement des plans de récolement.

➤ **Groupement d'entreprises SPC- COMTEL- DYJESCK Lot 3 (travaux en cours actuellement au niveau du marché de gros et ne concernent pas le sous-projet financé par la Banque mondiale qui fera objet de la présente EIES)**

Les travaux à réaliser dans le cadre de la Construction des bâtiments, restaurant, maquis et locaux annexes (sapeurs-pompiers, déchets) sont :

- 3 Bâtiments Administratifs de type R+1 de 1235 m² de surface chacun ;
- Un restaurant de type R+1 de 1633 m² de Surface ;
- Une caserne-pompier de 868 m² de surface ;
- 12 Maquis de 259 m² de surface chacun ;
- Un bâtiment de lavage et maintenance de 2785 m² de surface ;
- Un bâtiment de traitement des déchets 540 m² de surface ;



- Réalisation de plancher en dalles précontraintes ;
- Contrôle d'accès et sécurité incendie ;
- Marché de type réalisation.

➤ **Entreprise SOGEA SATOM (LOT 5) (travaux en cours actuellement au niveau du marché de gros et ne concernent pas le sous-projet financé par la Banque mondiale qui fera objet de la présente EIES)**

Les principaux travaux à réaliser dans le cadre de construction de la route d'accès externe au pôle agroalimentaire de l'agglomération du GRAND-NOKOUE à ABOMEY-CALAVI sont les suivants :

- Les installations de chantier ;
- L'installation des bases de vie l'entreprise ;
- Déplacement de réseaux ;
- Dépose de pavés de chaussées sur 1,5 km ;
- Les travaux de chaussées pour la route d'accès au site du projet sur 5,800 km ;
- Fabrication et mise en œuvre de la Grave Bitume 0/14 épaisseur 10 cm ;
- Fabrication et mise en œuvre de Béton Bitumineux Semi Grenu 0/10 épaisseur 6 cm ;
- Fourniture et pose de pavés autobloquants de 8cm d'épaisseur ;
- Fourniture et pose de l'éclairage public ;
- Fourniture et pose de feux tricolores ;
- Construction de caniveaux de types 80x80 et 100x100 ;
- Collecteurs en béton armé de type 2x200x 200m et 2x200 x 250m ;
- Fourniture et mise en place des équipements de sécurité routière, de la signalisation horizontale et d'équipements divers ; Signalisation verticale.

2.2. Description de la consistance des travaux du sous-projet de construction d'une installation de services logistiques à température contrôlée (TCL) de classe internationale

Les travaux de construction d'une installation de services logistiques à température contrôlée (TCL) de classe internationale objet de la présente mission d'études d'impact environnemental et social (EIES) est prévu pour être construit dans le futur marché de gros du Grand-Nokoué, sur une superficie d'environ 168 hectares. Le site d'implantation est situé dans la zone marquée et prévue pour l'expansion dans la phase 2, qui se compose de quatre (04) terrains à bâtir de taille égale. Le terrain à bâtir actuel est celui le plus au sud, ayant une superficie d'environ 18.800 m².



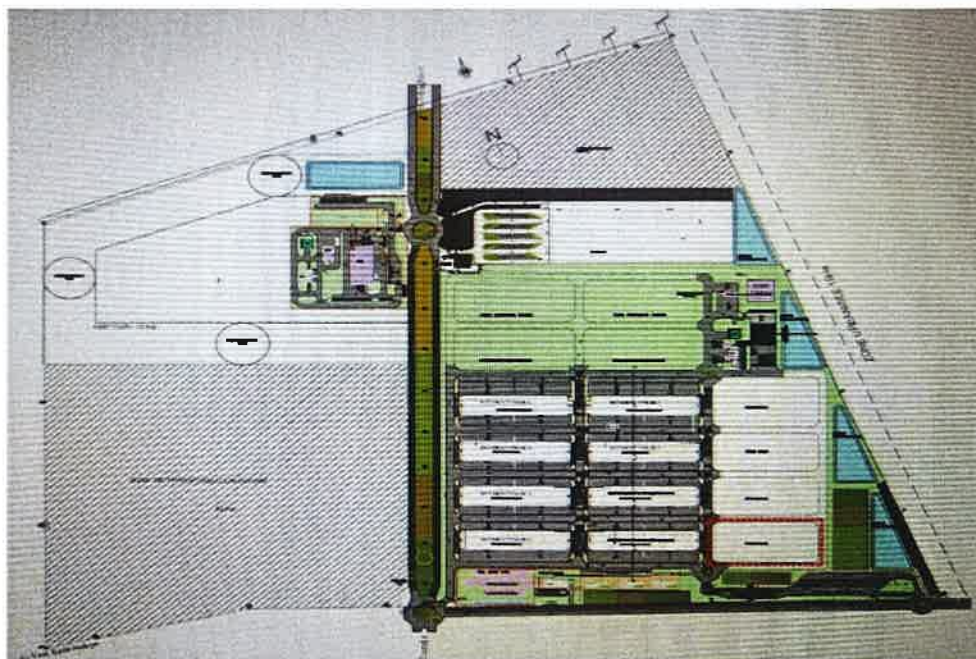


Photo 2 : Plan d'aménagement du site d'implantation du sous-projet objet de la présente mission d'EIES

Le terrain à bâtir a une forme rectangulaire régulière, avec les quatre coins arrondis pour s'adapter à des rayons de virage de 15 m. La taille approximative de la parcelle est de 196x97m. Le terrain est entouré de voies d'accès et de service sur les quatre (04) côtés. Les routes ont le même profil transversal, 15 m de large et comportent 4 voies de circulation. L'accès à la parcelle est possible des deux côtés les plus longs de la parcelle.

Le terrain sur la parcelle est presque parfaitement plat, avec une pente négligeable dans la direction sud-est. La différence de hauteur moyenne entre les côtés sud et nord de la parcelle varie entre 0,55 et 1 m, ce qui se traduit par une pente inférieure à 1 % sur 97 m de largeur de parcelle.

La parcelle autour du bâtiment est prévue pour être traitée comme une surface bitumée à ciel ouvert, avec un léger dénivelé du bâtiment en direction des voies d'accès, d'au moins 2% ou plus selon les niveaux réels des voiries. Les voies d'accès et le tablier du bâtiment sont reliés au même niveau, séparés par une gouttière pluviale longitudinale commune pour la collecte des eaux de pluie des zones autour du bâtiment et des routes elles-mêmes.

En termes d'organisation des places de stationnement, la parcelle devra être conçue de manière identique aux parcelles adjacentes de la phase 1 du projet. De chaque côté de la parcelle (est et ouest), il devrait être prévu d'aménager 15 places de stationnement pour véhicules personnels, accessibles directement depuis la voirie et formeront ainsi un stationnement sur voirie. Le stationnement des camions et autres véhicules de livraison est prévu sous forme de parking non balisé à l'intérieur de la

parcelle et autour du bâtiment.

Le revêtement des voies d'accès, des voies de manœuvre et des aires de stationnement pour véhicules de grande taille doit être en asphalte/béton à deux couches d'une épaisseur d'au moins 0,12 m avec la base en pierre concassée calée. La charge calculée par essieu de camion est de 140 kN (15 tonnes) et les véhicules spéciaux, y compris le matériel de lutte contre l'incendie (16 tonnes par essieu).

Les aménagements projetés se déclinent comme suit :

- Hall d'inspection et de contrôle
- Bureaux et espaces sanitaires
- Équipement de lavage et de séchage
- Espaces pour la classification et la palettisation
- Tables en acier inoxydable
- Chambre de pré-refroidissement
- Un entreposage frigorifique est également prévu pour le stockage des produits conditionnés ainsi que les produits importés.

Les chambres y compris les équipements seront mis à disposition et loués aux agriculteurs, vendeurs, exportateurs, revendeurs et commerçants souhaitant traiter, emballer et conditionner leurs produits

3. Contexte et justification de la mission d'EIES

Le projet de construction du pôle agroalimentaire du Grand-Nokoué relève du pilier 2 et de l'axe stratégique 4 du Programme d'Action de Gouvernement : l'amélioration de la croissance économique. La relance économique s'appuiera sur des secteurs stratégiques qui sont aujourd'hui sous-valorisés, malgré un potentiel solide. Certains de ces infrastructures sont en cours de réalisation et devront être complétées pour faciliter le stockage et la conservation des produits agricoles végétaux et animaux. L'exploitation de ces infrastructures va contribuer significativement à l'augmentation des exportations des produits agricoles ; ce que vise le PACOFIDE.

Au nombre des actions prévues dans la première composante du PACOFIDE, figure la réalisation des infrastructures critiques au développement des chaînes de valeurs des filières ciblées. Dans cette optique, il a été jugé nécessaire de **construire une installation de services logistiques à température contrôlée (TCL) de classe internationale au niveau du futur marché de gros du Grand-Nokoué pour les produits périssables**. Ce sous-projet s'inscrit dans le vaste projet de construction du Marché de Gros, sur un même site, à Akassato dans la commune d'Abomey-Calavi.

Dans ce cadre, diverses études techniques, économiques et environnementales ont été réalisées par le Gouvernement pour le Marché de Gros, y compris une étude d'impact environnemental et social ayant abouti à la délivrance d'un Certificat de Conformité Environnementale (*Arrêté Année 2020 n°059/MCVDD/DC/SGM/DG-ABE/DEIE/SA du 31 mars 2020*). Cependant, le Certificat de Conformité Environnemental (CCE) obtenu en mars 2020, conformément à l'article 47 du décret



N°2022-390 du 13 Juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale et sociale en République du Bénin a expiré en mars 2023.

De même, cette EIES au projet de construction du pôle agroalimentaire du Grand-Nokoué qui a été réalisée en 2019, conformément à la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale reste globale et couvre tout le pôle agroalimentaire. En effet, cette étude n'est pas spécifique au sous-projet de construction d'une installation de services logistiques à température contrôlée (TCL) de classe internationale au niveau du futur marché de gros du Grand-Nokoué pour les produits périssables » qui sera soutenu par le PACOFIDE. De même, l'EIES n'a pas déterminé et évalué les risques et impacts environnementaux et sociaux du sous-projet de manière compatible avec les Normes environnementales et sociales (NES) de la Banque mondiale.

Par conséquent, conformément aux dispositions du CGES du PACOFIDE, un screening environnemental et social a été réalisé pour les travaux de construction d'une installation de services logistiques à température contrôlée (TCL) de classe internationale au niveau du futur marché de gros du Grand-Nokoué pour les produits périssables sur financement du PACOFIDE. Les résultats de ce screening ont classé cette activité à "risque substantiel" au regard de la nature, la localisation, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées ainsi que l'ampleur des impacts environnementaux et sociaux potentiels associés à ces activités. En conséquence, le travail environnemental et social qui en découle est une EIES approfondie conformément à la réglementation nationale (notamment le décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluations environnementale en République du Bénin) et aux dispositions de la NES N°1 de la Banque mondiale.

En effet, selon l'article 24 du décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluations environnementale en République du Bénin, « est soumis à une étude d'impact sur l'environnement, tout projet dont les activités sont susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement ». De même, selon l'annexe I du guide général de réalisation d'une EIE en République du Bénin, le sous-projet de construction d'une installation de services logistiques à température contrôlée (TCL) de classe internationale sur le site du Marché de Gros du Grand-Nokoué à Akassato peut être rangé dans les catégorie XII. Industries des produits alimentaires et de type XII 3. Conserves des produits végétaux et animaux et donc soumise à une EIES approfondie.

Les présents termes de références (TDR) ont été élaborés pour décrire le mandat et le profil du Consultant (firme) à recruter en vue de réaliser l'EIES conformément aux normes et procédures de la Banque mondiale, notamment la NES 1 sur l'Evaluation



Environnementale et aux dispositions nationales en matière d'Evaluation Environnementale et Sociale.

6. OBJECTIFS DE LA MISSION

6.1. Objectif général

La présente mission consiste à réaliser une étude environnemental et social relatif aux opérations de construction d'une installation de services logistiques à température contrôlée (TCL) de classe internationale sur le site du Marché de Gros du Grand-Nokoué à Akassato.

6.2. Objectifs spécifiques

La mission vise spécifiquement à :

- présenter le sous-projet à travers ses activités et par phase avec un accent sur les produits et équipements à utiliser ;
- décrire l'état de référence du site d'accueil du sous-projet;
- déterminer les principaux enjeux environnementaux et socio-économiques liés au sous projet ;
- analyser le cadre politique, juridique et institutionnel national et international de mise en œuvre du sous-projet ;
- faire l'analyse des variantes du sous-projet et justifier le choix de la variante retenue ;
- évaluer les impacts environnementaux et sociaux directs et indirects y compris les impacts cumulatifs) relatifs aux activités du sous-projet
- évaluer les risques et proposer les mesures d'atténuation des risques pour toutes les phases du sous-projet : préparation, construction, replis de chantier et exploitation ;
- Evaluer les taux d'émissions/ directes et indirectes et les absorptions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux activités du projet ainsi que le risque lié au changement climatique et proposer des mesures ou des recommandations
- Conduire une cartographie les services tant publics que privés qui offrent des services d'assistance médicale, psychosociale et juridique aux survivant(es) des Violences Basées sur le Genre (VBG) et évaluer la qualité des services fournis dans les zones de mise en œuvre du sous-projet ;
- réaliser les consultations du public assorties des procès-verbaux signés par toutes les parties ;
- proposer les mesures d'atténuation des impacts négatifs, de maximisation des impacts positifs, de prévention et de gestion des risques y afférents ;
- élaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), contenant un plan d'action contre les VBG (exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel)



assorti des responsabilités et des coûts de mise en œuvre de différentes mesures de prévention et d'atténuation identifiées ;

- décrire le mode d'accès au Mécanisme de Gestion des Plaintes lié au sous-projet ;
- élaborer un programme de surveillance et de suivi environnemental pour la mise en œuvre du PGES .

En somme, le cabinet devra produire un rapport qui devra comprendre au moins les rubriques ci-après :

- liste des sigles et acronymes
 - liste des tableaux ; figures et planches
 - résumé exécutif
 - introduction
 - informations générales
 - contexte et justification du projet
 - Description des activités du sous-projet
 - démarche méthodologique
 - Analyse des cadres juridique et institutionnel de l'évaluation environnementale du projet
 - Description de l'état de référence de la zone d'influence directe et indirecte du sous-projet
 - description et cartographie des enjeux environnementaux et sociaux,
 - analyse des variantes du-projet ;
 - Identification et analyse des risques et impacts environnementaux et sociaux (directs et indirects y compris des impacts cumulatifs) des activités du sous-projet y compris l'évaluation des émissions/ directes et indirectes et les absorptions de GES liées aux activités du projet ;
 - analyse de risques d'accidents technologiques
 - synthèse des consultations des parties prenantes
- plan de gestion environnementale et sociale (PGES) contenant :
- Proposition de mesures d'atténuation et/ou de compensation pour les impacts négatifs et de mesures de maximisation des impacts positifs ;
 - Description des mesures selon leur chronologie (phases d'exécution des travaux, d'exploitation et de démantèlement) de leurs coûts et des responsabilités de mise en œuvre ;
 - Evaluation de la capacité à mettre en œuvre les mesures d'atténuation et de gestion proposées, et faire des recommandations appropriées, y compris les besoins en formation et renforcement des capacités ainsi que leurs
 - Clauses environnementales et sociales d'ordre général applicables sur les chantiers, y compris les questions d'hygiène, santé et sécurité au travail,
 - Programme de sensibilisation des employés et des populations locales sur les MST, VIH, VBG, COVID- 19 et les comportements responsables ;
 - Programme de prévention et de gestion des risques, le cas échéant ;



- Mécanisme de gestion des découvertes fortuites des vestiges de patrimoine archéologique et culturel, et/ou le programme de gestion des ressources de patrimoine culturel matériel ou immatériel, le cas échéant ;
- Programme de suivi et de surveillance environnementale et sociale du PGES ;
- Plan d'Action Genre et VBG (EAS/HS) ;
- mode d'accès au MGP
- Budget global de mise en œuvre du PGES ;
- o Conclusion
- o Références bibliographiques
- o Annexes
 - PV des participants à la consultation des parties prenantes
 - Cartes, photos, tableaux statistiques, etc.
 - TDR de la mission ;
 - Clauses environnementales et sociales à intégrer dans le dossier d'appel d'offres des entreprises prestataires de services ;
 - Code de bonne conduite

7. RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de cette étude, il est attendu du consultant :

- une présentation du sous-projet à travers ses activités et par phase avec un accent sur les produits et équipements à utiliser ;
- la description de l'état de référence du site d'accueil du sous-projet ;
- l'analyse des cadres juridique et institutionnel national et international de mise en œuvre du sous-projet ;
- l'analyse des variantes du sous-projet et la justification du choix de la variante retenue ;
- une présentation exhaustive des enjeux environnementaux et sociaux (en tenant compte des aspects liés aux situations d'exclusion de certaines catégories de personnes ou de groupe de personnes, des groupes vulnérables principalement ceux parmi les personnes affectées par le projet, de VBG/EAS/HS, le travail des enfants et le travail forcé, la consultation et participation des PP, l'engagement citoyen etc.) ;
- l'évaluation des impacts tant positifs que négatifs directs et indirects et les impacts cumulatifs du sous-projet incluant la caractérisation et la proposition de mesures. Les facteurs de risques pouvant exposer les populations bénéficiaires surtout les femmes et les enfants aux exploitations et d'abus sexuels (EAS) ainsi que de harcèlement sexuels (HS) sont identifiés ;

- les risques sont évalués et les mesures d'atténuation des risques sont proposées pour toutes les phases du sous-projet : préparation, construction, replis de chantier et exploitation ;
- les taux d'émissions/ directes et indirectes et les absorptions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux activités du sous-projet sont évalués ainsi que le risque lié au changement climatique et des mesures ou des recommandations sont formulées ;
- une cartographie des services tant publics que privés qui offrent des services d'assistance médicale, psychosociale et juridique aux survivant(es) des Violences Basées sur le Genre (VBG) est faite et évaluer la qualité des services fournis dans les zones de mise en œuvre du sous-projet ;
- les consultations du public sont réalisées assorties des procès-verbaux signés par toutes les parties ;
- un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), contenant un plan d'action contre les VBG (exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel) assorti des responsabilités et des coûts de mise en œuvre de différentes mesures de prévention et d'atténuation identifiées ;
- un programme de surveillance et de suivi environnemental pour la mise en œuvre du PGES ;
- le mode d'accès au Mécanisme de Gestion des Plaintes lié au sous-projet est décrit ;
- les outils de gestion des risques et impacts et de mise en œuvre des mesures d'atténuation sont proposés.

8. TACHES DU CONSULTANT

Le consultant, sous la supervision de la Coordination du PACOFIDE et de la SIMAU à travers le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et le Spécialiste en Développement Social et Genre, devra accomplir les tâches ci-après :

- ✓ participer à la séance de cadrage méthodologique avec le commanditaire ;
- ✓ organiser les investigations de terrain ;
- ✓ décrire la méthodologie d'élaboration et de la conduite de la mission ;
- ✓ conduire efficacement la consultation des parties prenantes du sous-projet (bénéficiaires, autorités locales et communales, dignitaires et personnes ressources, populations riveraines, associations des jeunes et de femmes, personnes vulnérables, les responsables des Directions Départementales de l'Environnement, de l'Habitat, etc.) en intégrant l'approche genre pour recueillir leurs opinions ;
- ✓ décrire le sous-projet proposé en fournissant une description synthétique des activités sources d'impact ;



- ✓ réaliser une cartographie des enjeux environnementaux et sociaux ;
- ✓ Identifier et évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs et positifs, directs et indirects (prendre en compte tous les risques et effets environnementaux et sociaux associés au sous-projet) y compris les impacts cumulatifs ;
- ✓ proposer des mesures d'atténuation des impacts négatifs potentiels, ainsi que des mesures de valorisation et de bonification des impacts positifs. ;
- ✓ élaborer un PGES ;
- ✓ proposer un cadre de suivi-évaluation environnemental et social (*variables, fréquence des collectes, responsabilités, etc.*), de préférence participatif, en spécifiant quelques indicateurs environnementaux et sociaux à suivre ;
- ✓ préparer un budget récapitulatif de mise en œuvre de toutes les activités proposées dans le PGES ;
- ✓ proposer des mesures de gestion des impacts négatifs potentiels (y compris celles relatives aux EAS/HS).
- ✓ défendre le rapport d'EIES devant la commission de validation à l'ABE ;
- ✓ intégrer les amendements et observations formulés après la validation du rapport provisoire ;
- ✓ suivre et faciliter l'obtention du Certificat de Conformité Environnementale et Sociale (CCES).

9. Contenu du rapport EIES

Le rapport d'EIES à préparer par le Consultant aura un contenu ci-après,

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

LISTE DES PHOTOS/PLANCHES

RÉSUMÉ EXECUTIF (Y COMPRIS PGES)

INTRODUCTION

1. DESCRIPTION DU PROJET ET DE LA MISSION

- Contexte du projet
- Objectif du projet
- Composantes du projet
- Principales activités du projet
- Contexte de la mission
- Objectif de la mission
- Description de la consistance des travaux à exécuter par phase (en mettant l'accent sur les équipements à utiliser)



2. APPROCHE METHODOLOGIQUE POUR LA CONDUITE DE LA MISSION

3. ANALYSE DU CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

4. DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DU MILIEU RECEPTEUR ET DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET

- Délimitation de la zone d'influence du projet
 - Délimitation de la zone d'influence directe
 - Délimitation de la zone d'influence indirecte
- Description des caractéristiques biophysiques et socio-économiques de la zone d'influence indirecte
 - Cadre physique de la zone d'influence indirecte
 - Cadre biologique de la zone d'influence indirecte
 - Caractéristiques socio-économiques de la zone d'influence indirecte
- Description des caractéristiques biophysiques et socio-économiques de la zone d'influence directe
 - Cadre physique de la zone d'influence directe
 - Cadre biologique de la zone d'influence directe
 - Caractéristiques socio-économiques de la zone d'influence directe
 - Evaluation des émissions directes et indirectes de GES liées aux activités du projet
- Identification et analyse des enjeux environnementaux et sociaux du projet

5. ANALYSE DES VARIANTES/ALTERNATIVE DU SOUS- PROJET PROPOSE

IDENTIFICATION, ANALYSE ET EVALUATION DES IMPACTS

ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS DIRECTS, INDIRECTS ET CUMULATIFS DU SOUS-PROJET

MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS NEGATIFS ET LA BONIFICATION DES IMPACTS POSITIFS

- Tableau de synthèse des impacts et mesures d'atténuation ou de bonification des impacts

6. GESTION DES RISQUES D'ACCIDENTS TECHNOLOGIQUES

- Identification des risques par phase des travaux
- Evaluation et analyse des risques par phase des travaux
- Mesures de préventions et de gestion des risques
- Plan d'action de prévention et de gestion des risques

7. SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

(dates et les lieux de séances, des acteurs rencontrés (hommes et femmes), la synthèse dans un tableau des préoccupations ou craintes, les réponses apportées, les suggestions/mesures qui seront prises)



8. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

- Description des mesures selon leur chronologie (avant le démarrage, démarrage des travaux, pendant les travaux, pendant l'exploitation) et de leurs coûts ; les mesures seront codifiées par source et en relation avec la codification des impacts
- Programme de reboisement compensatoire ;
- Gestion de la relation entre les employés et les communautés de la zone du sous-projet, en mettant l'accent sur la protection des mineurs et autres personnes vulnérables
- Procédures de Gestion des accidents et incidents
- Programme de formation et de sensibilisation et des populations locales sur les MST, le VIH, la Covid-19 et autres maladies transmissibles et sur les comportements responsables
- Matrice de synthèse du PGES et budget
- Plan d'action EAS/HS et coût de mise en œuvre ;
- Mécanisme de gestion des plaintes (y compris des EAS/HS) liées aux travaux et coût de mise en œuvre ;
- Programme de suivi et de surveillance de la mise en œuvre du PGES incluant le cadre organisationnel de mise en œuvre du PGES
- Budget global de mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

- PV des rencontres de consultation formelle du public
- Liste des personnes rencontrées (nom, prénoms, structures, localités, tél, email)
- Clauses environnementales et sociales à inclure dans les DAO
- Cartes, photos, séries statistiques, outils de collecte des informations, etc.
- Plan général du site avec les différentes installations.

10. ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES

Cette étude doit être réalisée conformément aux exigences et dispositions contenues dans le CGES du PACOFIDE. Elle devra allier une approche globale scientifique aux différentes méthodes spécifiques d'identification, d'analyse et d'évaluation des impacts potentiels du sous-projet. L'utilisation des fiches de collecte de données, des statistiques récentes, des outils d'analyses de référence, ainsi que des supports cartographiques et photographiques adaptés, clairs et lisibles sera de mise.

La méthodologie adoptée sera décrite dans le rapport à produire.



11. LIVRABLES

Au terme de la présente mission, le Cabinet devra fournir un document cohérent et consolidé des impacts et des mesures environnementaux et sociaux relatif à la construction d'une installation de services logistiques à température contrôlée (TCL) de classe internationale.

Les livrables attendus sont dans le tableau ci-dessous.

Livrables	Date de soumission du Rapport
un (01) exemplaire du rapport de démarrage (version électronique) à la SIMAU et l'UGP de PACOFIDE pour avis	Trois (05) jours calendaires après la séance de Cadrage
Six (06) exemplaires du document provisoire (version électronique) à la SIMAU et l'UGP de PACOFIDE pour examen et avis	Un mois après la signature du contrat
Quatre (05) exemplaires du rapport provisoire, révisés par la SIMAU, l'UGP PACOFIDE, avec la version numérique sur clé USB pour être soumis à la validation à l'ABE	30 jours après la signature du contrat
Six (06) exemplaires du rapport final, révisés par la SIMAU, l'UGP PACOFIDE et la Banque, avec la version numérique sur clé USB	40 jours après la signature du contrat
Trois (03) exemplaires du rapport final, révisés par la SIMAU, l'UGP PACOFIDE, avec la version numérique sur clé USB pour être soumis à l'ABE pour obtention du CCE	45 jours après la signature du contrat

12. DUREE ET CALENDRIER DE LA MISSION

La durée totale de la mission est de 45 jours ouvrée et répartie comme suit :

La quantification des efforts pendant la phase de réalisation des études est déclinée ci-dessous.

Désignation	Quantité de travail (Hj)
Préparation méthodologique et recherche documentaire	05
Conduite de la mission sur le terrain (collecte données, consultation des PP)	10
Rédaction rapports provisoires	10



Restitution du rapport provisoire	02
Prise en compte des observations de l'UGP	05
Validation du rapport provisoire à l'ABE	03
Prise en compte des observations de l'UGP, ABE et de la BM et production du rapport final	10
Total	45

13. PROFIL DU CONSULTANT

La consultant devra être un Cabinet spécialisé dans les évaluations environnementale et sociale qualifié depuis au moins cinq (05) ans et ayant les capacités techniques requises de prise en charge complète de la mission qui lui sera confiée avec au moins cinq (05) expériences prouvées de missions d'évaluation environnementale et sociale des projets.

Aussi, devra-t-il être capable de réunir pour la mission une équipe clé composée des compétences suivantes :

- **Spécialiste en évaluation environnementale et sociale, chef de mission** : il doit être diplômé d'école ou institut spécialisé des sciences de gestion de l'environnement et disposant d'au moins dix (10) ans d'expériences générale avec des références avérées de mission de réalisation des évaluations environnementales notamment en milieu rural. Il doit avoir participé à au moins cinq (05) missions de réalisation d'EIES et de suivi environnemental et social au cours des dix (10) dernières années. Il doit être familier avec les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et des Directives EHS générales et sectorielles du Groupe de la Banque mondiale. Il doit également avoir participé au cours sur les Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale.

De façon spécifique il doit :

- avoir un niveau BAC + 5 en sciences agronomiques, environnementales ou en géographie ou tout autre diplôme équivalent ;
- avoir dix (10) ans d'expérience avérée dans le domaine de l'environnement, géographie et agronomie ;
- avoir participé au cours sur les Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale, justifié par une attestation ;
- avoir réalisé au moins cinq (05) missions d'évaluation environnementale et sociale, notamment l'élaboration d'instruments de sauvegarde à savoir EES, CGES, CPR, PGP, Audit, MGP, PMPP, PGMO, etc. ;
- justifier de la réalisation d'au moins cinq (05) missions d'Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) ;



- **Ingénieur génie-civil** : titulaire d'au moins BAC + 5, avec cinq (05) ans d'expérience, 5 expériences générales et ayant au moins participé à deux (02) missions d'EIES similaires notamment d'infrastructure ;
- **Ingénieur agroalimentaire** : titulaire d'au moins BAC + 5, avec cinq (05) ans d'expérience, 5 expériences générales et ayant au moins participé à deux (02) missions similaires d'évaluation environnementale et sociale.
- **Un (01) spécialiste en développement social ou Sociologue (SO)** de niveau d'étude minimum BAC+5 en sociologie, ayant une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine des études socioéconomiques et dans le traitement d'impacts sociaux. Il/elle devra être familiarisé avec les dispositions des Normes de la Banque mondiale, et doit avoir mené au moins 2 missions d'études similaires dans le cadre de projets ou programmes cofinancés. Il/elle sera chargé(e) d'identifier les déterminants sociaux et analyser les répercussions possibles des travaux envisagés sur les activités socio-économiques et culturelles des communautés.

Tableau d'utilisation des experts

Le tableau ci-après donne le temps d'affectation de chaque expert du Consultant pour la réalisation des différentes étapes de la mission.

Désignation	Chef de mission	Ingénieur BTP	Ingénieur agroalimentaire	Sociologue
Préparation méthodologique et recherche documentaire	05	05	05	05
Conduite de la mission sur le terrain (collecte données, consultation des PP)	10	10	10	10
Rédaction rapports provisoires	10	10	10	10
Restitution du rapport provisoire	02	02	02	02
Prise en compte des observations de l'UGP	05	05	05	05
Validation du rapport provisoire à l'ABE	03	03	03	03



Prise en compte des observations de l'UGP, ABE et de la BM et production du rapport final	10	05	05	05
Total	45	40	40	40

14. PROCEDURE ET DOSSIER DE SELECTION DU/DE LA CONSULTANT (E)

L'Autorité Contractante, va inviter les consultants éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des Services., dont la procédure de sélection sera basée sur la qualification et le coût.

Le dossier de manifestation d'intérêt comprendra :

- une lettre de manifestation d'intérêt précisant la mission pour lequel le consultant veut postuler ;
- un commentaire sur les termes de référence ;
- les références techniques des missions similaires accompagnées d'attestation de bonne fin d'exécution (toute mission citée non soutenue par la preuve ci-dessus indiquée ne sera prise en compte) ;
- l'organisation du cabinet (la dénomination du cabinet, sa nature juridique, sa date de création, le lieu et la preuve d'enregistrement ou de constitution en cabinet, ses domaines d'intervention, etc.) assortie d'un calendrier d'exécution ;
- les CV et copies conformes du diplôme requis du personnel clé pour la mission.

